



© Frédéric Derval

Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) prépare l'élève à intégrer un établissement d'enseignement supérieur ou à s'engager dans une activité professionnelle du secteur du spectacle vivant.

L'entrée dans ce cycle est accessible à tout élève du Conservatoire de Bordeaux ayant suivi au moins une année de cycle 3 ou de cycle d'exploration et aux élèves extérieurs. L'admission est validée par la réussite à un examen comprenant des épreuves artistiques et un entretien avec le jury présidé par le directeur du Conservatoire de Bordeaux ou son représentant.

L'engagement d'un élève dans le COP demande une disponibilité importante pour suivre l'ensemble des enseignements, participer aux nombreux projets d'action culturelle et fournir un travail personnel conséquent. D'une durée de 2 ou 3 ans, la formation est validée par un Diplôme d'Études Musicales (DEM) lors de l'événement *Trajectoires* qui offre les meilleures conditions de représentation publique pour l'évaluation des élèves.

Les parcours spécifiques proposés par le Conservatoire de Bordeaux sont :

- La composition instrumentale ou électroacoustique
- La formation musicale
- La direction d'ensembles : chœur ou orchestre
- L'écriture musicale
- L'accompagnement au piano

Admission

Pas de limite d'âge

Peuvent se présenter en cycle d'orientation professionnelle :

- les élèves de cycle 3 ou de cycle d'exploration du Conservatoire de Bordeaux
- les candidats extérieurs ayant une pratique équivalente dans un autre conservatoire ou une pratique artistique confirmée

SOMMAIRE INTERACTIF

1) COMPOSITION

- a. COMPOSITION INSTRUMENTALE
- b. COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE
- c. COMPOSITION MIXTE

2) FORMATION MUSICALE

3) DIRECTION D'ENSEMBLES

- a. DIRECTION DE CHŒUR
- b. DIRECTION D'ORCHESTRE

4) ÉCRITURE MUSICALE

5) ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

1) COMPOSITION

a. COMPOSITION INSTRUMENTALE

Admission en deux temps

Admissibilité : sur dossier comprenant une lettre de motivation et deux partitions d'œuvres antérieures accompagnées d'enregistrements

Admission :

- Mise en loge d'écriture du XX^{ème} siècle avec éléments imposés (6h)
- Mise en loge d'instrumentation à partir d'un court extrait d'une œuvre de piano et d'un effectif imposé (3h)
- Présentation des travaux antérieurs et entretien avec le jury, constitué du professeur, du directeur du conservatoire ou son représentant et d'une personnalité extérieure invitée

Le projet compositionnel de l'élève est ensuite formalisé avec l'aide du professeur puis présenté lors d'un entretien et validé par la direction du conservatoire avant le mois de décembre suivant la rentrée.

Objectifs

À la fin du cursus, l'étudiant doit être capable de créer et de réaliser ses propres concepts artistiques et doit avoir acquis les compétences nécessaires à leur expression.

Enseignements obligatoires

1 - Cours de composition divisé en deux parties :

- **Une partie individuelle** : présentation des œuvres des élèves en cours d'élaboration. La matière de ces cours est donc principalement constituée des productions des élèves, ce qui implique un travail important et régulier.
- **Une partie collective** qui se définit comme un espace d'exploration, de découverte et de réflexion : présentation de compositeurs, de diverses tendances, analyses, théorie, esthétique. Chaque année, un ou plusieurs compositeurs sont invités à présenter leur musique devant la classe et à rencontrer les élèves. Le cours collectif est également le lieu où divers instrumentistes viennent présenter leurs instruments et les modes de jeux spécifiques. Chaque année, également, sont organisés des ateliers trimestriels spécifiques qui donnent lieu à de courtes réalisations (par exemple : la percussion, la voix, le quatuor, etc.).

2 - Cours d'analyse musicale : cours obligatoire conduisant au certificat d'analyse musicale commun aux musiciens suivant des études dans ce cycle au conservatoire.

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV Composition** (délivrée par le jury d'examen de composition)
- **UV Analyse musicale** (délivrée par le jury d'examen d'analyse musicale)
- **UV Projet personnel** (validé par le jury d'examen)

b. COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

Admission en deux temps

Admissibilité : sur dossier comprenant une lettre de motivation et deux enregistrements d'œuvres antérieures et en fonction des places disponibles

Admission : présentation des travaux antérieurs et entretien avec le jury, constitué des professeurs, du directeur du conservatoire ou son représentant et d'une personnalité extérieure invitée

Le projet compositionnel de l'élève est ensuite formalisé avec l'aide du professeur puis présenté lors d'un entretien et validé par la direction du conservatoire avant le mois de décembre suivant la rentrée.

Objectifs

Mise en œuvre d'un projet compositionnel personnel dans l'une des deux filières proposées. Il bénéficie tout au long du cursus d'un suivi personnalisé de ses travaux. En fonction du projet personnel, l'élève pourra bénéficier d'enseignements répondant à ses besoins, tant sur le plan technique que musical, et d'une assistance particulière pour sa réalisation.

Enseignements obligatoires

- **Cours collectifs avec l'ensemble des élèves** : écoute commentée du répertoire, écoute commentée des travaux des autres élèves, présentation des travaux d'analyse, discussion esthétique (2h/semaine)
- **Suivi individualisé des travaux de chaque élève** (1h/semaine)
- **Cours d'analyse électroacoustique** (1h/semaine)

Dans le cadre d'une convention entre le conservatoire et l'Université de Bordeaux I, chaque élève a accès aux studios du SCRIME pour la réalisation de ses travaux. Des collaborations avec les scientifiques présents sont fortement encouragées, ainsi que l'utilisation des outils qui y sont développés.

 [Présentation audio du cursus de Composition Électroacoustique](#)

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV Composition** (délivrée par le jury d'examen en fonction de l'option choisie)
- **UV Analyse musicale électroacoustique** (délivrée par le conseil des enseignants)
- **UV Projet personnel** (Mémoire sur un sujet choisi par le candidat et validé par le jury d'examen)

c. COMPOSITION MIXTE

L'élève peut décider de suivre à la fois le cursus de Composition instrumentale et celui de Composition électroacoustique. Dans cette perspective, certains enseignements sont communs aux deux cursus et des aménagements de cours sont prévus.

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours spécifiques
[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations

2) FORMATION MUSICALE

Admission en quatre temps

- **Analyse du dossier**
- **Entretien**
- **Stage préparatoire** (3-4 semaines en septembre-octobre)
- **Épreuves de Formation Musicale** : évaluation d'entrée, tests de techniques, écrits et oraux. Les annales des tests des années précédentes peuvent être mises à disposition des candidats.

Enseignements obligatoires

1^{ÈRE} ANNÉE

- **Acquisitions techniques de Formation Musicale** comprenant une application au clavier (2h30)
- **Analyse** (1h30)
- **Culture vocale** (30 min)
- **Mise en route du projet personnel** : Initiation à l'informatique musicale et aux techniques du son (1h)
- **Culture musicale 1** (1h30)

2^{ÈME} ANNÉE

- **Acquisitions techniques de Formation musicale** (3h30 : 2h oral/1h30 écrit dont application au clavier)
- **Culture musicale 2** (1h30)
- **Analyse** (2h30)
- **Culture vocale** (30 min)
- **Projet personnel** (tuteur au choix de l'étudiant, à définir parmi l'équipe pédagogique)

L'élève utilisera ses compétences acquises et sa formation artistique initiale (informatique musicale, technique du son, classes instrumentales, écriture, composition, arts de la scène, culture vocale, piano complémentaire, direction, etc.) pour réaliser ce projet de création et/ou d'arrangement. La restitution publique de ce projet personnel admet tous les supports (audio, vidéo, situation pédagogique, situation spectaculaire, etc.).

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV Acquisitions techniques de Formation Musicale** (comprenant épreuves orales, écrites et commentaire d'écoute)
- **UV Certificat d'Analyse musicale** (obtention du certificat)
- **UV Projet personnel**

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours spécifiques

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations

3) DIRECTION D'ENSEMBLES

a. DIRECTION DE CHŒUR

Prérequis

Pratique vocale et/ou instrumentale en ensemble. Familiarité avec des conducteurs et partitions polyphoniques, bon niveau de lecture, DEM (ou équivalent pour des élèves étrangers) de formation musicale ou analyse.

Admission en trois temps

- **Analyse du dossier et entretien devant un jury**
- **Stage préparatoire** (3-4 semaines en septembre-octobre)
- **Épreuves d'admission à la suite du stage** :
 - une œuvre chantée (toutes esthétiques acceptées, accompagnée par un pianiste ou autre, voire a cappella)
 - deux épreuves d'écoute (dépistage de fautes et parcours harmonique)
 - une épreuve technique de direction d'une œuvre travaillée avec l'enseignant pendant le stage

Enseignements obligatoires

Les enseignements se divisent en trois modalités obligatoires :

Cours collectifs (5h/semaine)

- Boîte à outils : travail sur différents outils en rapport avec la direction
- Travail technique geste collectif
- Séances d'application collectives avec le chœur d'application accompagné au piano

Cours individuels (1h/semaine)

Ces séances sont destinées au travail technique du geste, visionnage des séances enregistrées en vidéo ainsi qu'au travail sur table à propos du répertoire à diriger.

Cours complémentaires (1h-2h/semaine selon le niveau)

- Travail corporel (1h)
- Piano complémentaire obligatoire pour tous sauf pianistes confirmés (30 min/semaine)
- Technique vocale pour les élèves non-inscrits en chant (30 min/semaine)

 [Présentation audio du cursus de Direction de chœur](#)

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- UV de direction de chœur
- UV projet personnel
- UV de pratique vocale

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours spécifiques

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations

b. DIRECTION D'ORCHESTRE

Prérequis

- Connaissances analytiques et harmoniques du langage musical classique (connaître les bases des outils d'analyse : chiffrages des accords parfaits et 7^{ème}, cadences, éléments permettant de nommer un parcours tonal, formes et genres principaux de la musique : rondeau, forme binaire, forme sonate, fugue)
- Pratique instrumentale antérieure ou actuelle

Admission en 3 temps

- **Analyse du dossier et entretien devant un jury**
- **Stage préparatoire** (3-4 semaines en septembre-octobre)
- **Épreuves d'admission à la suite du stage** :
 - épreuve de direction suite au travail mené durant la période de stage
 - épreuve de perception : parcours harmonique et dépistage de fautes

Enseignements obligatoires

Travail en classe (1h/semaine) : analyse des œuvres programmées aux orchestres, travail de la technique de direction appropriée, approfondissement des moyens de communication avec les musiciens (terminologie, possibilités des instruments, technique instrumentale), travail spécifique sur l'accompagnement d'un soliste, préparation visant à donner les compétences nécessaires afin d'affronter avec maîtrise le travail avec orchestre.

Formation complémentaire

- Piano : travail de la technique du clavier, réduction et déchiffrage des partitions d'orchestre (30 min/semaine) ou autre instrument (selon places disponibles)
- Analyse (cursus d'analyse du conservatoire si certificat non obtenu)
- Cours de culture musicale (Cours de COP Formation musicale)

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV de direction d'orchestre**
- **UV d'analyse**
- **UV technique du clavier**

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours spécifiques

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations

4) ÉCRITURE MUSICALE

Ce cursus permet d'acquérir des compétences solides dans les domaines de l'harmonie et du contrepoint à travers l'étude d'un répertoire large, essentiellement issu de l'histoire de la musique occidentale : langages baroques, classiques, romantiques et postromantiques, langages du XX^{ème} siècle, harmonie jazz, etc.

 [Présentation audio de la classe d'Écriture](#)

Admission

- Épreuve écrite sous forme de mise en loge
- Stage et entretien

Enseignements obligatoires

1 cours organisé en 4 modules (3h/semaine) : contrepoint baroque, Debussy/Ravel/Fauré, style romantique/postromantique, langages du XX^{ème} siècle.

UV complémentaires :

- **Composition électroacoustique** (2h/semaine + 4h/semaine de travail en studio jusqu'aux vacances de février, pendant 1 an) : sensibilisation à la composition sonore et non symbolique par écoute du répertoire, apprentissage des outils de base (enregistrement, montage, mixage, traitement), réalisation d'une courte pièce pouvant éventuellement intégrer un petit dispositif instrumental.
- **Composition instrumentale** (1h/semaine pendant 1 an) : approfondissement des techniques d'écriture du XX^{ème}-XXI^{ème} siècle, travail de recherche autour d'un langage personnel, réalisation d'une pièce pour 1 ou 2 instruments, d'une durée de 2 à 3 minutes.

Évaluation

Les différents modules sont évalués chaque fin d'année sous forme d'une mise en loge et d'un travail de composition en autonomie sur incises données (en fonction des années, il peut éventuellement s'agir d'un projet d'arrangement/orchestration).

À la fin du Cycle d'Orientation Professionnelle, un diplôme d'études musicales (DEM) en écriture est validé. Les mentions A ou B sont requises.

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours spécifiques

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations

5) ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Prérequis

Le cursus d'accompagnement au piano est accessible aux élèves ayant un niveau de fin de cycle 3 ou de COP en piano.

Admission

En un temps pour les élèves du Conservatoire de Bordeaux

- Mise en loge : un déchiffrage accompagné, une transposition, une réduction

En deux temps pour les candidats extérieurs au Conservatoire de Bordeaux

- Mise en loge : un déchiffrage accompagné, une transposition, une réduction
- Une pièce au choix du répertoire de piano solo

Enseignements obligatoires

Un cours individuel (1h/semaine)

Contenus du cours :

- Transposition du $\frac{1}{2}$ ton jusqu'à la tierce au-dessus et au-dessous avec accompagnement chanteur et instrumentiste
- Réduction de chœur
- Déchiffrage accompagné
- Réduction de quatuor
- Réduction d'orchestre
- Étude du répertoire d'accompagnement instrumental et lyrique
- Pièce en autonomie choisie par l'élève avec un instrumentiste ou un chanteur de son choix

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV instrumentale** (CEM de piano, clavecin, orgue obtenu minimum)
- **UV Formation Musicale** (module Formation Musicale + module initiation à l'analyse)
- **UV accompagnement**

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours spécifiques

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations